



# Assuris

Protecting your life insurance

Protection de votre assurance vie

# Protection for your life insurance products

Assuris is the not for profit organization that protects Canadian policyholders in the event that their life insurance company should fail.

Our role is to protect policyholders by minimizing loss of benefits and ensuring a transfer of their policies to a solvent company where their protected benefits will continue to be honoured.

Assuris is funded by the life insurance industry and endorsed by government. There is no cost to policyholders for Assuris' protection.

## Protecting Policyholders

In the event that a life insurance company fails, a liquidator is appointed to manage the failed company. Assuris and the liquidator will work together to protect policyholders' benefits.

It is not necessary for policyholders to file a claim with Assuris. Each policyholder will be informed on how their respective benefits are protected.

## Member Companies

All life insurance companies authorized to sell insurance policies in Canada are required, by the federal, provincial and territorial regulators, to become members of Assuris. Assuris protects policyholders of member companies. A complete member list is available on our web site.

## Transfer of Policies to a Solvent Company

Rather than cancelling the policy and paying cash compensation, Assuris protects policyholders by facilitating the transfer of the policy to a solvent company and ensures the continuity of covered benefits under the original terms of the policy. This avoids any interruption in the provision of benefits and guarantees that policyholders, who may find it difficult to obtain a new policy due to changed circumstances, retain their benefits.

## Policyholder Protection

When policies are transferred to a solvent company, Assuris guarantees that policyholders will retain at least 85% of their promised benefits under a variety of products issued by life insurance companies in Canada. However, Assuris also provides 100% protection when benefits are below certain dollar values:

- Death Benefits of \$200,000
- Monthly Income of \$2,000
- Health Expense of \$60,000
- Cash Values of \$60,000

## Accumulated Values

For deposit type products, Assuris guarantees that policyholders will retain 100% of the Accumulated Value up to \$100,000. This applies to the values of:

- Accumulation annuities
- Universal life overflow accounts
- Dividend deposit accounts

The 85% protection does not apply to accumulated values.

Assuris provides separate protection for individual, group, registered and non-registered benefits. Assuris also provides separate protection for individual Tax Free Savings Accounts and group Tax Free Savings Accounts invested in accumulation annuities.

## Protected Products

Assuris protection applies to the benefits under products issued by a member company including:

- Life insurance
- Critical illness
- Health expense
- Disability income
- Payout annuity
- Long term care
- Accumulation annuity
- Group insurance
- Group retirement

Assuris protection also applies to guaranteed amounts under individual segregated funds policies.

## Examples

### 1. Term life insurance

Assuris guarantees that policyholders will retain up to \$200,000 or 85% of the promised Death Benefit, whichever is higher.

Sum Insured	Assuris Protection
\$190,000	\$190,000
\$205,000	\$200,000
\$300,000	\$255,000

### 2. Immediate annuity

Assuris guarantees that policyholders will retain up to \$2,000 per month or 85% of the promised Monthly Income Benefit, whichever is higher.

Monthly Income	Assuris Protection
\$1,500/month	\$1,500/month
\$2,100/month	\$2,000/month
\$3,000/month	\$2,550/month

### 3. Accumulation Annuity (Deferred Annuity)

Assuris guarantees that policyholders will retain 100% of the Accumulated Value up to \$100,000.

Account Value	Assuris Protection
\$90,000	\$90,000
\$130,000	\$100,000
\$220,000	\$100,000

Additional examples are available on our web site at [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).

# Protection de vos produits d'assurance vie

Assuris est la société à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Nous avons la responsabilité de protéger les assurés en réduisant au minimum la perte de leurs garanties et en assurant le transfert de leurs garanties protégées à une compagnie solvable en mesure d'honorer ces garanties.

Assuris est financée par le secteur de l'assurance vie et sanctionnée par l'État. Les assurés n'ont rien à payer pour bénéficier de la protection d'Assuris.

## Protection des assurés

Lorsqu'une compagnie d'assurance vie fait faillite, un liquidateur est désigné pour gérer l'entreprise. Assuris et le liquidateur travaillent alors de concert, en vue de protéger les garanties des assurés.

Les assurés n'ont pas à présenter de demande à Assuris. Chacun d'eux sera informé de la façon dont ses garanties sont protégées.

## Sociétés membres

Toutes les compagnies d'assurance vie autorisées à souscrire des polices d'assurance au Canada sont tenues, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membres d'Assuris. La protection d'Assuris couvre tous les assurés des sociétés membres. La liste complète des sociétés membres est publiée sur notre site Web.

## Transfert des polices à une compagnie solvable

Plutôt que d'annuler la police et de verser une indemnité en argent, Assuris protège les assurés en facilitant le transfert de la police à une compagnie solvable et veille au maintien des garanties, aux mêmes conditions que la police originale. Ce transfert permet aux assurés d'éviter toute interruption de leurs garanties et en assure le maintien si leur situation devait changer au point de rendre difficile l'obtention d'une nouvelle police.

## Survol de la protection offerte

Par suite du transfert des polices à une compagnie solvable, Assuris veille à ce que les assurés récupèrent au moins 85 % des prestations qui étaient prévues au titre des divers produits offerts par les assureurs vie canadiens. Assuris protège toutefois à 100 % les prestations dont la valeur est inférieure aux plafonds suivants :

- Capital décès – 200 000 \$
- Revenu mensuel – 2 000 \$
- Frais médicaux – 60 000 \$
- Valeur de rachat – 60 000 \$

## Valeurs capitalisées

Assuris garantit que les assurés conserveront 100 % de la valeur capitalisée, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Cette protection s'applique aux valeurs suivantes :

- Rentes en capitalisation
- Comptes d'excédents des polices d'assurance vie universelle
- Comptes de participations laissées en dépôt

La protection de 85 % ne s'applique pas aux valeurs capitalisées.

Assuris offre une protection distincte pour les produits individuels, collectifs, enregistrés et non enregistrés. Les comptes d'épargne libre d'impôt individuels et les comptes d'épargne libre d'impôt collectifs sont aussi protégés de façon distincte par Assuris lorsque les sommes sont investies dans une rente en capitalisation.

## Produits protégés

La protection d'Assuris couvre les garanties offertes par les compagnies d'assurance vie au titre des produits suivants :

- Assurance vie
- Assurance maladie grave
- Assurance frais médicaux
- Assurance invalidité
- Rentes en service
- Assurance soins de longue durée
- Rentes en capitalisation
- Assurance collective
- Régimes de retraite

La protection d'Assuris couvre aussi les sommes garanties au titre des contrats de fonds distincts individuels.

## Exemples

### 1. Assurance vie temporaire

Assuris garantit que l'assuré conservera 100 % du capital décès prévu, s'il est inférieur à 200 000 \$, ou 85 % du capital décès prévu, si cette somme est plus élevée.

Capital assuré	Protection d'Assuris
190 000 \$	190 000 \$
205 000 \$	200 000 \$
300 000 \$	255 000 \$

### 2. Rente immédiate

Assuris garantit que l'assuré conservera 100 % de la rente prévue, si elle est inférieure à 2 000 \$ par mois, ou 85 % de la rente prévue, si cette somme est plus élevée.

Revenu mensuel	Protection d'Assuris
1 500 \$ / mois	1 500 \$ / mois
2 100 \$ / mois	2 000 \$ / mois
3 000 \$ / mois	2 550 \$ / mois

### 3. Rente en capitalisation (rente différée)

Assuris garantit que l'assuré conservera 100 % des sommes capitalisées, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Valeur du compte	Protection d'Assuris
90 000 \$	90 000 \$
130 000 \$	100 000 \$
220 000 \$	100 000 \$

Vous trouverez d'autres exemples sur notre site Web, à l'adresse [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).

Assuris is a not for profit corporation, funded by the life insurance industry, that protects Canadian policyholders against loss of benefits due to the financial failure of a member company.

Founded in 1990, Assuris has earned a reputation for working to support policyholders and contain losses. Since its inception, Assuris has protected almost three million Canadians through three insolvencies. As an industry funded protection plan, Assuris may not have the capacity to deal with an external event causing an industry-wide failure.

This brochure is not intended to be a complete description of Assuris, its coverage or its funding capacity. For more complete information visit our web site at [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).

Assuris  
250 Yonge Street  
Suite 3110, P.O. BOX 23  
Toronto, Ontario M5B 2L7

Telephone: 416-359-2001  
Fax: 416-777-9802

E-mail: [info@assuris.ca](mailto:info@assuris.ca)  
Web site: [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca)

Assuris est une société à but non lucratif financée par le secteur de l'assurance vie. Elle protège les assurés canadiens contre la perte de leurs garanties en cas d'insolvabilité d'une société membre.

Constituée en 1990, Assuris a bâti sa renommée sur les efforts déployés pour soutenir les assurés et limiter les pertes. Depuis, Assuris est intervenue dans trois cas d'insolvabilité pour protéger les intérêts de quelque trois millions de Canadiens. Puisque la protection est financée par l'industrie, Assuris ne serait peut-être pas dans la mesure de faire face à un événement extérieur entraînant un mouvement généralisé d'insolvabilité dans l'industrie.

Le présent document ne constitue pas une description exhaustive de la société Assuris, de la protection qu'elle offre ou de sa capacité financière. Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à visiter notre site Web à l'adresse [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).

Assuris  
250, rue Yonge  
bureau 3110, C.P. 23  
Toronto, Ontario M5B 2L7

Téléphone : 416-359-2001  
Télécopieur : 416-777-9802

Adresse de courriel : [info@assuris.ca](mailto:info@assuris.ca)  
Site Web : [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca)

Assuris Information Centre | Centre d'information Assuris  
1-866-878-1225